



Ressource Handicap
Formation

DOSSIER DE SYNTHÈSE

Notre Politique Accessibilité

dossier généré le : 29/04/2026



Nom de la structure : **M'ALICE**

Nom du groupe projet accessibilité : **Site principal**

Numéro Siren : **749881892**

Numéro NDA : **52440654344**

Personne ayant généré le dossier : **MARIE CLIDIÈRE**

Code de vérification de l'attestation : **<https://pdl.rhf-accessibilite.fr/espace-personnel/verification-attestation-structure/9ac5596635dffee24342375981212097>**

NOTRE AUTO-POSITIONNEMENT

ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

1 - Cadre et organisation d'une accessibilité pour tous

1.1 Avez-vous défini une politique accessibilité pour faciliter l'inclusion des apprenants en situation de handicap au sein de votre organisme ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

1. Atelier m'alice n'a pas de projet d'établissement formalisé car nous souhaitons passer directement à l'étape de la création d'une politique handicap appliquée lors de nos formations et visibles dans nos documents de communication avec la rubrique systématique "accessibilité".
 2. Politique handicap finalisée au 15.10.24 sur notre site internet en consultation, mise à jour prévue début 26
 3. Phrase d'accessibilité répétée sur tous les documents, et jugée plus accessible que le document POLITIQUE HANDICAP/ACCESSIBILITE a consulter.
- NB: demande de devis pour des audits d'accessibilité du site web pour notre déclaration car les prestataires de site web livrent des sites non accessibles apparemment.

Éléments observables :

Nos éléments de communication sur site web et documents de formation
Politique handicap mise à jour en Février 26
Document difficilement émergeable/accessible si mise en PJ des documents de formation : pour traçabilité, voir les comptes-rendus d'entretien au questionnement par le responsable Handicap sur ce sujet.

1.2 Un référent handicap est-il nommé et dispose-t-il des conditions lui permettant d'exercer pleinement sa mission ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

1. Marie est désignée référent handicap (à mettre à jour : 1/an, Liste nominative des référents handicap)
2. Fiches de mission
3. Marie dispose d'un temps dédié pour réaliser sa mission.
4. Organigramme précisant la mission du référent (mis à jour tous les 18mois)
5. Vous avez identifié les besoins de formation de votre référent handicap et vous vous êtes engagé à y répondre (Plan de développement des compétences du référent handicap => accompagnement à la découverte des compétences du RH avec le réseau Pour l'accueil des apprenants en situation de handicap en formation)
6. Votre référent handicap participe aux actions d'animation et de formation proposées sur votre territoire ou nationalement (à enregistrer au fur et à mesure / RH)
7. Votre référent handicap propose des actions de sensibilisation du collectif interne à l'approche situationnelle du handicap, l'inclusion en formation et à la conception universelle des apprentissages. (nb de sensibilisation internes proposées par le référent handicap 1 à ce jour)

Éléments observables :

Éléments de preuve :
compte-rendu de formations RHF - Journée des référents Handicap de Vendée - 08 Novembre 24.
Email de sensibilisation des sites accueil partenaires (date, copie email) de façon progressive et régulière.

1.3 Avez-vous mis en place une organisation opérationnelle, prenant appui sur votre référent handicap, pour mettre en œuvre votre engagement au progrès dans l'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

1. L'ensemble des salles et fourniture de formation reçoivent régulièrement nos besoins et nos éléments de sensibilisation pour l'accueil du public en situation de handicap. Cela sera complété à l'avenir par la communication de notre politique handicap.
2. Groupe Projet Accessibilité avec Maeva de GARRIGUES et Simon, mission RSE au sein du groupe partenaire LMA.
3. Formation continue via la RHF et les lundis handis.
4. en attente d'une proposition de notre coordonatrice
5. Cf email de Octobre 24 à l'heure de cette saisie sur RHF (janv 26)

Eléments observables :

Groupe Projet Accessibilité en cours de création (dispositif bientôt en place) : toujours en attente de notre coordinatrice RHF Vendée
Evaluation de ses productions à faire via un autre indicateur ?

1.4 Collaborez-vous avec un réseau d'acteurs internes et/ou externes pour venir en appui de votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

1. Oui grâce au réseau RHF
2. Je ne suis pas à l'origine des rencontres mais je participe à certaines proposées par RHF.
3. Votre référent handicap connaît les différents titres de l'obligation d'emploi : NON.
Ma coordo RHF VENDEE est un relais nécessaire pour orienter les personnes.
4. La charte d'engagement est sensée être notre outil commun et suffisant, applicable au quotidien pour un référent handicap en temps partagé.
5. Atelier m'alice n'est pas propriétaire des locaux de formation. En terme d'accessibilité non physique, nous n'avons pas eu à ce jour d'investissement à réaliser.

Eléments observables :

Exemples des situations 2025 :
- demandes TRANSITION PRO, REGION AQUITAINE, REGION BRETAGNE
- Accompagnements octobre 24.
Identification des acteurs potentiels ? Non. Ici uniquement Qualiopi compatible.
- Les propositions de la communauté RHF ne sont pas pour la démarche d'accessibilité.

2 - Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs

2.1 Informez-vous et sensibilisez-vous l'ensemble de vos collaborateurs pour leur permettre d'être acteurs de votre démarche de progrès en matière d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

1. OK. Réunion de sensibilisation des personnels d'accueil sur Site GIRARDEAU/FOUCHE/CHATEAU entre déc22 et mai23. Envoi de la plaquette Web Bien accueillir en situation de handicap aux formateurs externes et internes en Mai.
2. OK. Marie est identifiée comme référent handicap par le personnel de l'OF.
3. OK. Nous n'avons pas eu de cas d'alerte de situation de handicap détectées par d'autres personnes que le référent handicap.
4. OK. L'engagement dans une démarche de progrès de son accessibilité est présenté aux collaborateurs (pas de recrutements).
5. OK. Le personnel (accueil, formateur, personnel administratif...) est sensibilisé à la notion de "situation de handicap" (loi de 2005) et au repérage de ces situations. Voir point 1
6. OK. Les équipes pédagogiques ont connaissance des obligations légales, de proposer des adaptations (durée / rythme / méthodes / supports pédagogiques) pour répondre aux besoins spécifiques de personnes en situation de handicap. Maxime dans son ancien poste en CFA.
7. A FAIRE. GROSSES STRUCTURES. Les équipes RH vont être sensibilisées et intégrer dans leur processus d'évaluation les besoins de montée en compétences sur les notions de handicap, d'inclusion, de conception universelle de l'apprentissage. Email de la plaquette Bien accueillir et question démarche interne.
8. A FAIRE : Pour les formations que vous proposez, le référent handicap et l'équipe pédagogique disposent de fiches synthétiques présentant les possibles et les attendus en matière d'individualisation et de sécurisation des parcours pour tous les apprenants. RDV à programmer avec Maxime.
9. Groupe Projet Accessibilité. mais actuellement on ne peut pas grouper avec d'autres structure : demande faite au CFA partenaire LA BONNAUDERIE refusée. Les collaborateurs participent aux temps de sensibilisation et de formation proposés en région. (par l'Agefiph, la Ressource Handicap Formation ou autres acteurs)
10. Nos réunions avec les formateurs CAP notamment. Vous organisez des temps d'échanges et de partage de pratiques en interne, en associant des ressources/partenaires externes.
11. Vous disposez d'un espace interne (physique et/ou dématérialisé) faisant ressources sur le sujet du Handicap en formation. Bureau Marie + Dendreo : partage aux formateurs par email.
12. Groupe Projet Accessibilité : en plus des réunions avec les RH PDL mais avec BG et MP dans le POLE DE PERFECTIONNEMENT (Vous organisez des temps de partage et de suivi de votre engagement au progrès (temps d'analyse de pratique, d'échanges et de partage autour de situations rencontrées)).

Eléments observables :

Bon accueil général

3 - Dynamique de progrès continu

3.1 Organisez-vous le suivi quantitatif et qualitatif de vos pratiques d'accueil et d'inclusion en associant la communauté des apprenants et l'ensemble de vos partenaires ?

Niveau de réalisation : 70 %

Réalisations/actions conduites :

1. Vous organisez un suivi de votre démarche de progrès de votre accessibilité (Tableau de bord du suivi annuel du plan d'actions de la démarche d'accessibilité) : oui avec le site de la Politique 'accessibilité de la RHF en ligne

Question Vous organisez un suivi de votre démarche de progrès de votre accessibilité

Date Bilan en ligne 020924

2. Ex : aménagement d'épreuves.

2. Vous organisez le suivi des accompagnements/adaptations mis en place (Capitalisation des pratiques d'aménagement mises en œuvre : pédagogiques, techniques...) :

. Florian DUSOULIER malentendant printemps 2021

. très peu de cas pour l'instant, 1 situation en oct24

3. Vous mesurez la progression du nombre des adaptations qui ont concerné l'ensemble du collectif d'apprenants (évolution des supports et méthodes pédagogiques pour tous, question évaluative modifiée pour tous, organisation de l'espace de travail pour tous...) : FALC uniquement, pas de demande d'adaptation concernant le collectif au 020924

Catégorie et Dates Nombre des adaptations qui ont concerné l'ensemble du collectif d'apprenants

AUDITION 2023 Mise à disposition informative sur notre site du réseau partenaire de AVA

VISION 2023 Mise à disposition informative sur notre site du réseau partenaire de CFLOU

FALC 2024 Mise à jour des polices de caractères pour les emails en ARIAL

FALC 2024 Projet de mise à jour des polices de caractères de support de formation pratiques BOUL PAT

3. Mesurer la progression du nombre d'adaptation : en cours en oct24, acquisition d'un carnet de recettes CAP

BOULANGER pour allophones

4. Vous organisez un bilan quantitatif et qualitatif annuel des entrées/sorties des apprenants en situation de handicap en formation, des accueils individualisés et des accompagnements/adaptations réalisés. Uniquement par EMAIL à E. GUERY

bilan quantitatif annuel des entrées/sorties 2024

Réalisé par retour d'email à ma coordo E. GUERY

MARS 2022 : F. DUSOULIER – LEVAINS ET TRADITION

JANVIER 2023 : F. DUSOULIER – HYGIENE SUR SITE

OCTOBRE 2024 : L. LE BOHEC – CAP BIO ET LEVAINS

bilan qualitatif annuel des entrées/sorties Questionnaire de satisfaction participant et entreprise enregistrés dans DENDREO et Google Forms

5. Vous organisez le suivi de la satisfaction des apprenants sur la mise en œuvre de la politique handicap et de la démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

- Oui en questionnaire de satisfaction participant à chaud et à froid enregistrés dans DENDREO et Google forms

6. Vous organisez le suivi et la mesure de la satisfaction de vos partenaires concernant l'accueil des apprenants en situation de handicap et l'adaptation des parcours de formation.

OUI pour entreprise et apprenant, mais qui sont les partenaires (financeurs ou tout le réseau RHF ?)

7. Vous organisez un partage des informations recueillies avec les apprenants, vos partenaires, vos collaborateurs. OUI par email

8. Vous valorisez le bilan qualitatif et les indicateurs de satisfaction sur votre site Internet ou vos moyens de communication. oui qualio – attention, quel risque et intérêt si spécifique handicap ?

Éléments observables :

Quelle différence 'réalisations/actions conduites' ?

3.2 Organisez-vous une veille sur vos obligations réglementaires concernant le handicap et l'accessibilité ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

1. Vous disposez d'une procédure de veille sur vos obligations réglementaires et leurs évolutions (procédures d'exams, impacts des réformes de la formation professionnelle et de l'alternance pour les personnes en situation de handicap, évolution des procédures d'octroi de la reconnaissance du handicap, obligations en termes d'accessibilité et de compensation du handicap...)

Oui abonnement à ATHEME Formation avec dossiers de synthèse pertinents

2. Vous vous assurez de la diffusion de la veille des obligations auprès des collaborateurs de votre organisme.

Oui Maxime, unique formateur salarié bénéficie depuis sept24 de la newsletter.

Les formateurs reçoivent sur leurs extranets formateurs les dossiers de veille de ATHEME.

3. Vous organisez son exploitation pour ajuster vos procédures internes, développer l'accessibilité de votre organisme... (évolution des procédures d'accueil, d'évaluation... fiches outils inscriptions à des newsletters...)

- Evolution des livrets d'accueil formateurs, Evolution du livret d'accueil participant – 0924

- Sensibilisation des salles partenaires (et personnel d'accueil) – 0924

4. Vous suivez la bonne compréhension par les équipes concernées des nouveaux attendus (organisation de temps d'échanges, retours de pratiques...)

- Ordre du jour Formateurs CAP 10/10/24,

- email automatique pour chaque formation certifiante en plus du contrat de sous-traitance rappel entretiens planifiés

Éléments observables :

Oui abonnement à ATHEME Formation avec dossiers de synthèse pertinents

4 - Accessibilité du bâti

4.1 Etes-vous en mesure d'attester du respect des règles de sécurité et d'accessibilité pour l'ensemble des locaux dans lesquels se déroulent vos actions de formation ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

1. Atelier m'alice n'est pas propriétaire des locaux de formation.

2. Législation partiellement connue.

3. cf 1.

4. Vous disposez d'un plan d'évacuation, d'une procédure d'évacuation impliquant la prise en charge et la mise en sécurité des personnes en situation de handicap (Espace d'Attente Sécurisé, Ascenseur secours, formation des guides files et serres files...) : relance avec le point 2 aux QHSE des sites partenaires (22.11.24)

5. Mise à jour du problème RGPD du consentement et de la stigmatisation par l'envoi avant pendant et après formation de la fiche MEMO (RHF Mayenne).

6. Appliquée dans le contrat de sous traitance c'est le formateur qui est responsable du groupe.

7. Veille handicap réalisée.

8. Si les actions de formations ne se déroulent pas dans vos locaux, vous vous assurez systématiquement que le lieu proposé respecte les exigences d'accessibilité et de sécurité des apprenants en situation de handicap. (le contrat qui vous lie avec le loueur précise l'accessibilité des lieux à toutes formes de handicap) OUI, et relance pour mise à jour annuelle.

9. Si vos locaux ne sont pas accessibles vous disposez d'un plan d'aménagement incluant régulièrement des travaux de mise en accessibilité. OUI c'est le cas pour le partenaire MOULINS FOUCHE.

10. NON

Éléments observables :

Nous travaillons actuellement à la mise à jour du registre public d'accessibilité de nos bureaux et partenaires.

A FAIRE

5 - Accessibilité numérique et pédagogique

5.1 Avez-vous organisé l'accessibilité aux informations et contenus pédagogiques ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

1. Oui site web refait en 2022. Positionnement via un email en amont de la formation.
2. cf catalogue en ligne.
3. Vous disposez d'outils de communication permettant d'échanger avec tous les types d'apprenants. (boucle magnétique, site Internet et outils pédagogiques en ligne accessibles...) : telephone, SMS, courrier, email, site web, réseaux sociaux. réponse sous 24h
4. Modularisation et individualisation de nos formations :
 - pas compris : Une multi modalité dans les parcours de formation des apprenants.
 - oui. Une digitalisation/numérisation des supports pédagogiques pour favoriser leur adaptation et leur transmission en amont des modules de formation.
 - oui, sur demande. Une personnalisation du rythme des apprentissages et de la durée de la formation.
 - oui, suite formation sur la pédagogie en juin 24. Une utilisation d'une pluralité de méthodes pédagogiques interactives pour limiter la fatigabilité et en rendant les apprenants acteurs de leur formation.
 - oui pour le FALC. Pas de sous-titrages en langue des signes à ce jour. Option AVA disponible. Des supports pédagogiques respectant les règles FALC, sous-titrés et avec la langue des signes (supports de présentation, vidéos, classe virtuelle...)
 - oui, sur demande. Des rythmes pédagogiques adaptés (absences pour soins, étalement de scolarité, décalage des examens...)

Eléments observables :

ex : Laure Lebohec cap bio 24/25

5.2 Avez-vous recensé le matériel disponible susceptible de réduire les situations de handicap ? (matériel, mobilier, outils, logiciels...)

Niveau de réalisation : 0 %

Réalisations/actions conduites :

A ce jour, il n'y a pas de recensement du matériel de ce type.

Eléments observables :

5.3 Avez-vous organisé l'accessibilité aux tests d'entrée/positionnement, aux évaluations et le cas échéant, aux examens ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

1. Les tests de positionnement ne sont pas présentés sur nos documents de présentation générales mais plus tard après inscription, c'est bien notre volonté d'accueillir, accompagner, former, orienter et sécuriser le parcours qui est précisé.
2. l'accueil individualisé est proposé.
3. Ceci est prévu dans le cadre de la formation (15jours de début de formation et 3 jours précédant l'examen). Pour les formations certifiantes, le référent pédagogique est au fait des aménagements d'épreuves et de règles d'usage pour l'examen.

Eléments observables :

En cours création d'une charte tutorale pour l'e-learning (nov24) : où enregistrer cette preuve?

6 - Communication externe

6.1 Communiquez-vous auprès du public sur votre politique d'accessibilité et votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 60 %

Réalisations/actions conduites :

1. Procédures, supports et outils, oui
2. Kit Agefip reçu à ce jour 01.10.24, objectif communication 24 25
3. lien vers la RHF parmi nos partenaires sur site web en cours. Par contre, je ne me sens pas d'annoncer nos avancées et objectifs.
4. Sur le livret d'accueil, soit sur notre site internet soit envoyé par email.
5. Oui, livret d'accueil, plan d'accès dans la convocation pour les sites complexes (FOUCHE) ou sur demande pour tous, possibilités d'adaptation via notre phrase sur l'accessibilité sur tous nos documents.

Éléments observables :

6.2 Informez-vous l'ensemble de vos partenaires (SPE, employeurs, région, OPCO...) sur les modalités et contenus de votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenant en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 50 %

Réalisations/actions conduites :

1. Oui liste de partenaires locaux
2. a faire avec le kit Agefip
3. NON, à faire
4. complètement, mais sous quelle forme

Éléments observables :

complexité de ces énoncés qui ne sont =, de mon point de vue, pas accessibles à tous les référents handicap

S'ADAPTER A CHACUN - PARCOURS DE L'APPRENANT

7 - Identification des publics et repérage des situations de handicap

7.1 Avez-vous mis en place un process de repérage des situations de handicap dès l'accueil et tout au long du parcours de l'apprenant ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

1. Oui : Marie sur tous les supports et le formateur 2e salarié sensibilisé. ex : cas pratique d'une participante CAP août24 (prothèse auditive progressivement retirée)
2. oui, envoi automatiques des demandes des besoins et attentes avant formation + document Agefiph
3. lien oui, cryptage non
4. oui, avec accompagnement possible de la coordo
5. Non pas de procédure spécifique
6. Procédure de consentement : NON car problème RGPD de mon point de vue. Je propose une fiche "MEMO" remplie par le participant
7. Oui, suivi du participant standard de toute façon
8. NON : reconnaissance administrative du handicap est-il notre rôle?
9. Oui
10. procédure RGPD spécifique
11. oui cf ci dessus

Éléments observables :

Penser à demander la RQTH pour valoriser le levier d'aide dans le parcours.

NB : l'absence de RQTH n'empêche pas notre souhait d'adaptation.

Ex : questionner en parlant de besoin d'adaptation dans certaines situations et aider le financement.

8 - Définition concertée des besoins de l'apprenant

8.1 Recherchez-vous systématiquement les parties prenantes (internes/externes) à associer pour construire le parcours de formation personnalisé et adapté de l'apprenant, en centre et en situation professionnelle (période de stage ou alternance) ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

1. oui, suite sensibilisation
2. lorsque la situation de handicap est communiquée, je demande un rdv avec ma coordo. Lorsque la personne ne souhaite pas nous communiquer sa situation, je prends soin de faire des RDV individuels de suivi au cours desquels elle a la possibilité de le préciser.
3. Oui
4. Cette liste est partagée aux formateurs, et en Pj de notre politique handicap en cours de finalisation a ce jour 01.10.24
5. Oui, propositions faites
6. pas d'apprentis

Eléments observables :

8.2 Organisez-vous des temps de rencontre afin de définir de manière concertée les besoins d'adaptation en centre et en situation professionnelle (période de stage ou alternance) ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

1. Oui avant formation avec Coordo
2. Oui,
3. pas de support méthodo en dehors du fichier AGEFIP, les coordos nous recommandent de faire appel à eux
4. oui
5. oui
6. oui
7. oui, sur consultation du participant
8. NON
9. oui veille handicap active
10. Pas en dehors de la comptabilité, intéressant à faire si projets de création de formation spécifique

Eléments observables :

9 - Mise en place & suivi des adaptations

9.1 Mettez-vous en place les adaptations utiles à toutes les étapes de la formation (tests de sélection, positionnement, déroulement de la formation, période en entreprise, évaluation) ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

Document de suivi des adaptations à créer :
J'ai du mal à comprendre ce paragraphe très complexe et généraliste: peut-on le simplifier ?

Votre référent handicap s'appuie sur des outils : oui

- fiche agefip citée
- fiche mémo citée
- synthèse à ma coordo
- non réalisée

Eléments observables :

La boîte à outils RHF est utilisée et mise à jour avec la coordonnatrice Vendée
DOC 106 Modèle de Bilan individualisé du parcours de formation et des adaptations

9.2 Organisez-vous le suivi du parcours de l'apprenant et des adaptations réalisées en associant l'ensemble des partenaires (internes/externes) du parcours de formation ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

1. oui
2. oui suite entretiens individuels
3. outils uniquement via les fiches MEMO +

Eléments observables :

les documents et procédures sont en place
très peu de situations à l'année

10 - Bilan du parcours

10.1 A l'issue de la formation, réalisez-vous un bilan individualisé du parcours de formation et des adaptations mises en place avec l'apprenant et les acteurs clés du parcours de formation ?

Niveau de réalisation : 60 %

Réalisations/actions conduites :

1. Document 106 modèle de bilan de parcours créé 290426
2. Pas de remise systématique à l'apprenant de bilan des aménagements qui ont facilité la réalisation de son parcours à ce jour.
3. Pas d'attestation de capitalisation d'expériences au cours de l'année, qui nous ont permis d'améliorer nos procédures d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Eléments observables :

Evolution de nos procédures de traitement et saisie de nos actions de suivis

10.2 En cas d'abandon de la formation, les causes de la rupture sont-elles analysées ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

cf procédure interne

Eléments observables :

PRO 15

11 - Suivi post-formation

11.1 Identifiez-vous les données relatives aux apprenants en situation de handicap dans tous vos indicateurs de performance et de résultats ?

Niveau de réalisation : 10 %

Réalisations/actions conduites :

nous ne sélectionnons pas les apprenants en fonction de leur situation ou de leur souhait de communiquer leur situation, d'un point de vue respect de la vie privée et RGPD, je ne comprends pas l'intérêt de ce genre d'indicateur public

Eléments observables :

NOTRE PLAN DE PROGRÈS

ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

5 - Accessibilité numérique et pédagogique

Objectif de progrès :

Objectif de progrès concernant l'accessibilité de notre site web (audit en cours sur printemps 2026)

Actions à conduire pour progresser :

Objectif d'atteindre le taux de 50% d'accessibilité numérique de notre site web en partant de 42%

Temporalité de réalisation :

Dans les 6 prochains mois

Indicateur de réalisation :

Création des alternatives textuelles des images et de la hiérarchie des titres

6 - Communication externe

Objectif de progrès :

Formaliser notre politique d'accessibilité et la publier sur notre site web

Actions à conduire pour progresser :

Utiliser la Ressource handicap formation pour formaliser notre politique d'accessibilité en cours

Temporalité de réalisation :

Dans les 3 prochains mois

Indicateur de réalisation :

publications de la démarche sur notre site web

S'ADAPTER A CHACUN - PARCOURS DE L'APPRENANT

8 - Définition concertée des besoins de l'apprenant

Objectif de progrès :

Formaliser notre démarche de recherche et consultation systématique des parties prenantes pour construire le parcours de formation personnalisé adapté

Actions à conduire pour progresser :

1. Evoquer notre démarche d'accessibilité lors de nos réunions collectives d'informations sur les formations.
2. Consulter de façon officielle et systématique les personnes en situation en handicap pour organiser une rencontre avec leurs référents de parcours

Temporalité de réalisation :

Dans les 6 prochains mois

Indicateur de réalisation :

1. Mise à jour de notre présentation de l'OF et des formations pour les journées d'informations
2. Améliorer la conduite d'entretien pour l'analyse des besoins d'accessibilité des personnes en situation de handicap